

Retraites : « Nous appelons au maintien du Conseil d'orientation des retraites, garantie d'un débat public éclairé et transparent »

[lemonde.fr/idees/article/2020/03/02/retraites-nous-appelons-au-maintien-du-conseil-d-orientation-des-retraites-garantie-d-un-debat-public-eclairé-et-transparent_6031540_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/02/retraites-nous-appelons-au-maintien-du-conseil-d-orientation-des-retraites-garantie-d-un-debat-public-eclairé-et-transparent_6031540_3232.html)



« Depuis vingt ans, le Conseil d'orientation des retraites (COR) produit des outils qui permettent l'analyse du système des retraites et des réformes passées. Nous avons besoin de continuité. » Photo : Manifestation contre la réforme des retraites, Paris, 11 janvier 2020. Roger Rozencajg / Photonostop

Tribune. Le projet de loi instituant un système universel de retraite prévoit, dans l'article 56, la création d'un nouveau Comité d'expertise indépendant des retraites (CEIR). Le CEIR reprendrait l'essentiel des missions du Conseil d'orientation des retraites (COR), notamment l'ensemble du volet diagnostique du système, comprenant à la fois les projections financières et l'élaboration des indicateurs de suivi.

Si le COR est maintenu dans le projet de loi, ses missions (réaliser un rapport annuel dans un cadre collégial, conduire, commander et discuter des travaux, fournir des informations sur le système) disparaissent. Son rôle est réduit à la formulation de recommandations établies à partir des rapports d'information et de diagnostics produits par le CEIR.

Le sort fait au COR dans le projet de loi sur les retraites suscite une incompréhension totale de la part de la communauté scientifique à laquelle nous appartenons. Nous, démographes, économistes et sociologues, reconnaissons depuis maintenant près de vingt ans la rigueur, la transparence, la neutralité et l'originalité des travaux du COR, valeurs que nous partageons.

Une instance indépendante

Le COR est une instance indépendante chargée depuis 2000 d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français. Il comprend 41 membres : son président, huit parlementaires, huit représentants de l'Etat, seize représentants des organisations syndicales et professionnelles, deux représentants des associations familiales et de retraités et six personnalités qualifiées. Sa composition en fait une instance de concertation collégiale et reconnue pour son indépendance.

Il s'y construit un débat permanent sur les systèmes de retraite dans le cadre d'un programme de travail annuel défini par l'ensemble du conseil. Une grande partie des travaux scientifiques examinés par le COR et qui sont au cœur de la discussion actuelle (mécanismes de redistribution, âges de départ, etc.) ne sont pas des travaux qu'il produit (études de la DREES, de l'Insee, des caisses de retraite - CNAV ; Agirc-Arrco ; SRE, Caisse des dépôts), de laboratoires de recherche, etc.), mais ces travaux ont très souvent été réalisés pour les besoins et à la demande du conseil.

Tout ce travail est rendu possible par la grande expertise du secrétariat général du COR à qui on doit la mise en musique, la synthèse et la diffusion de l'ensemble des travaux réalisés. Personne ne sait à ce jour de quels moyens, de quelle autonomie et de quelle indépendance disposerait le nouveau comité, composé de sept membres : son président, deux magistrats de la Cour des comptes, deux membres nommés, respectivement, par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat, un membre nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Une source de connaissance et de réflexion sur les systèmes de retraite

Une seule chose est certaine, le travail collégial réalisé en amont des rapports par les membres du COR, en particulier la discussion sur les hypothèses pour les projections et la construction commune des diagnostics partagés, est amenée à disparaître. Compte tenu de l'incertitude à l'horizon de plusieurs dizaines d'années, les projections actuelles reposent sur différents scénarios. Le Conseil, compte tenu de sa composition, ne peut

pas définir un scénario de référence pour la prise de décision politique, ce qui assure l'indépendance de l'information qu'il fournit. Est-ce cela que l'on souhaite voir disparaître ?

A la création du COR, en 2000, la pertinence même des projections démographiques en matière de retraite était encore régulièrement remise en cause

Le COR formule ses analyses et recommandations dans des rapports rendus publics après avoir été débattues en séance. Ces débats ont permis, dès le premier rapport du COR, de poser les bases de la production d'une information pertinente, lisible et partagée sur les systèmes de retraite. A la création du COR, en 2000, la pertinence même des projections démographiques en matière de retraite était encore régulièrement remise en cause.

Le COR a ainsi joué un rôle majeur dans la création du consensus autour des projections en matière de retraite, en établissant un socle de connaissances communes, partagées et discutées de manière collégiale.

Lire aussi Le débat sur la réforme des retraites, un jeu de dupes à l'ombre du 49.3
L'intégralité des documents mis en ligne par le COR est une source importante de connaissance et de réflexion sur les systèmes de retraite. Ils sont mobilisés aussi bien par les spécialistes des questions de retraite que par les journalistes, dans les établissements scolaires pour la formation des jeunes ou par tout citoyen qui cherche une information fiable et détaillée sur cette question des retraites.

Un formidable lieu de création de connaissances

La réforme des retraites à venir est un enjeu majeur pour l'ensemble des citoyens. Les nombreux débats et mouvements sociaux depuis plusieurs mois ont mis en évidence la nécessité d'un lieu apaisé de discussion et de débat (dialogue, échanges, critiques) sur les évolutions envisagées.

Depuis vingt ans, le COR produit des outils qui permettent l'analyse du système des retraites et des réformes passées. Nous avons besoin de continuité. La persistance des méthodes de diagnostic est la garantie d'une véritable compréhension et d'une analyse rigoureuse des changements dans les années à venir.

Lire aussi Retraites : « La fusion de tous les régimes en un seul peut être réalisée en un quinquennat »

Les débats récents sur l'étude d'impact du projet de loi retraites et sur les lacunes du document proposé illustrent la nécessité du maintien dans ses missions d'un organisme reconnu, doté des compétences pour apporter toute l'information nécessaire à la tenue d'un débat public dans une démocratie.

Nous, démographes, économistes et sociologues, chercheurs et enseignants sur la thématique du vieillissement, appelons de nos vœux le maintien du COR dans ses missions initiales et ses moyens actuels afin de garantir les conditions démocratiques d'un débat public éclairé et transparent sur l'avenir des retraites. Le COR est un formidable lieu de création de connaissances qui permet une évolution générale des savoirs techniques et intellectuels sur la question des retraites.

Premiers signataires :

Thomas Barnay université Paris-Est-Créteil ; **Samia Benallah** université de Reims-Champagne-Ardenne ; **Carole Bonnet** Institut national d'études démographiques (INED) ; **Antoine Bozio** Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) ; **Emmanuelle Cambois** INED ; **Vincent Caradec** université de Lille ; **Eve Caroli** université Paris-Dauphine-PSL ; **Gérard Cornilleau** Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ; **Alexis Direr** université d'Orléans ; **Najat El Mekkaoui** université Paris-Dauphine-PSL ; **Claire El Moudden** université de Caen-Normandie ; **Roméo Fontaine** INED ; **Clémentine Garrouste** université Paris-Dauphine-PSL ; **Mathieu Lefebvre** université de Strasbourg ; **Bérangère Legendre** université Savoie-Mont-Blanc ; **Florence Legros** ICN Business School ; **André Masson** Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris-Jourdan Sciences Economiques ; **Dominique Méda** université Paris-Dauphine-PSL ; **Grégory Ponthière** université Paris-Est-Créteil et PSE-Ecole d'économie de Paris ; **Simon Rabaté** Institut des politiques publiques (IPP) ; **Benoît Rapoport** université Paris-I-Panthéon-Sorbonne ; **Muriel Roger** université Paris-I-Panthéon-Sorbonne ; **Serge Volkoff** Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) ; **Michaël Zemmour** université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.